

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020

MP

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Soulan, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA - Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ –

PROCURATIONS : Aline NARS à André MIR

Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE à René DARAN

ÉTAIENT ABSENTS : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques SALAT

Le Conseil Municipal :

- ◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2020.

Approuvé.

- ◆ décide de fixer, pour 2020, le taux des taxes, comme indiqué ci-dessous :

➤ Foncier Bâti	30.40 %
➤ Foncier non Bâti	94.83 %
➤ Cotisation foncière des entreprises	38.43 %

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ adopte l'état des subventions, annexé au Budget Primitif 2020, pour un montant total de 122 998 €.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ fixe à 8,62 € par assujetti, la surtaxe sur la consommation d'eau potable au titre de l'exercice 2020 et décide qu'il sera mis en recouvrement 4,31 € par unité de logement à chaque facturation semestrielle de l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ a procédé au vote du Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ approuve la liste des contribuables désignés ci-dessous en vue de les proposer à Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) :

Commissaires titulaires :

- Pascale ROUANET
- Claude BOUARAT
- Edmond BURGALAT
- Christophe BOURREC
- Sylvain LEBRET
- Maryse POME
- Jean REY
- Bertrand VERDIER
- Jacques NOGUERO
- Sabrina PONS
- Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE

Commissaires suppléants :

- André BÉGUÉ
- Vincent, Jean-Pierre BRAU
- Didier BRUN
- Jacques CAZALA
- Jean-Marie MIR
- Maryline PLESSALA
- Jacques ROCA
- Aline NARS
- Dominique SANS D'AGUT
- Hélène GUIOUNET
- Jean-Claude ROUSSEAU
- Marcel PUERTOLAS

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ dans le cadre du projet de modernisation et optimisation énergétique du complexe thermal dont le coût des travaux est estimé à 356 418 € H.T., sollicite de l'ADEME la subvention la plus élevée possible.

Adoptée à l'unanimité.

.../

◆ dans le cadre du projet de modernisation du complexe thermoludique « Sensoria Rio » (tranche 1 : traitement de l'entrée des vestiaires, des bassins extérieurs et du Rio) dont le coût des travaux est estimé à 2 352 919 € H.T., sollicite de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DSIL 2020 ainsi que les subventions les plus élevées possible de la part des autres partenaires financeurs.

Adoptée à l'unanimité.

◆ décide d'émettre un avis favorable au projet de PLUi valant SCoT de la Communauté de Communes AURE ET LOURON arrêté en Conseil Communautaire le 7 Janvier 2020 et décide de joindre à son avis les réserves suivantes :

- modification du règlement du PLUi concernant la zone AU de l'OAP Val d'Autun comme suit : « le commerce de détails n'est pas autorisé dans la zone mais pourrait l'être pour des projets qui ne peuvent pas trouver leur place dans les centres des villages, pour les commerces de plus de 200 m² » ;
- modification de l'emprise de la zone NS sur les secteurs de Terre Nère et montagne de Saboures afin qu'elle coïncide avec le domaine skiable de la station de Saint-Lary Soulan ;
- modification de l'emprise NS sur la partie du réservoir de l'Oule concernée par le domaine skiable.

1 abstention : M. Jacques ROCA

Adoptée à la majorité.

◆ adopte le projet d'avenant à la convention relative à la gestion et l'animation de la Maison de l'Ours par la Société URSUS afin de proroger ladite convention jusqu'au 31 août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

◆ sollicite de Monsieur le Préfet le renouvellement du classement en Catégorie I de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan pour une durée de cinq ans.

Adoptée à l'unanimité.

◆ adopte le projet de convention à passer avec l'O.P.H. pour l'installation du Point d'Apport Volontaire (PAV) n° 35 dans l'emprise de sa propriété.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Point n° 12 : LOYERS V.V.F. (EXERCICE 2020) : DEMANDE DE REPORT (pas de délibération)**

Il est convenu que le paiement de la première tranche soit reporté au 31 août 2020 et le paiement de la seconde tranche réglé avant la fin du 1^{er} trimestre 2021.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants sont abordés :

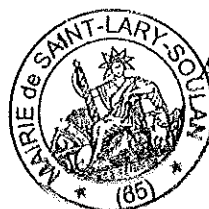
- ↳ candidature Tour de France ;
- ↳ Maison de Santé : mise à disposition d'un logement ;
Le Conseil Municipal demande à ce que ce logement soit loué à l'année (meublé) à la SISA, montant du loyer mensuel 500 €, électricité et charges en sus.
- ↳ restaurant « Les 3 Guides » : aménagement d'une terrasse ;
Le Conseil Municipal rappelle :
 - que les conditions d'occupation du domaine privé ne sont pas identiques à celles qui prévalent pour le domaine public ;
 - que le montant de redevance fixé à 7 000 € correspond à une juste valeur.
- ↳ saison estivale 2020 : terrasses des cafés restaurants rue Vincent Mir ;
- ↳ protocole sécurité sanitaire école.

En marge du Conseil les questions relatives à la composition du Comité Directeur de l'Office de Tourisme et du Conseil de Régies ont été abordées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures cinquante minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,



André MIR